

## **29 - Alignement 9, avenue du Commandant Marceau - Acquisitions à la SARL IMMO KOPRO**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Suite à un projet de construction, la Ville de Besançon envisage de réaliser la mise à l'alignement de la propriété sise 9, avenue du Commandant Marceau. Les négociations engagées ont abouti à l'accord suivant :

La SARL IMMO KOPRO cède à la Ville de Besançon la parcelle cadastrée section HW n° 253p pour une contenance d'environ 66 m<sup>2</sup> au prix de 6 600 € (60 m<sup>2</sup> x 100 €/m<sup>2</sup>).

Un document d'arpentage fixera prochainement la surface exacte à acquérir.

Les travaux de mise à l'alignement et les frais d'acte notarié seront pris en charge par la Ville de Besançon.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense totale de 6 600 € sera imputée au chapitre 21.824.2112.501.30100.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 19 septembre 2011.*